

Monsieur le Président,

j'ai bien reçu votre courrier reçu le 15 janvier par lequel vous m'interrogez sur six questions portant sur la vie de votre quartier.

A titre de liminaire, sachez tout d'abord que l'équipe que je conduis à fait le choix de consacrer une part considérable de son budget d'investissement aux différents quartiers Toulousains. Les résultats sont déjà visibles : nouveaux équipements publics, création de nouveaux jardins publics de proximité, embellissement de places, création de nouvelles pistes cyclables, embellissement d'allées...

Je souhaite poursuivre et intensifier cette politique ambitieuse de proximité car nous voulons rendre encore plus facile et plus agréable la vie dans nos quartiers.

QUESTION 1 : Depuis de très nombreuses années nous dénonçons le fait que le Quartier Chalets Roquelaine manque de services publics de proximité indispensables (pas de crèche publique, pas de gymnase public, un seul espace vert exigü, ...) : que pouvons-nous attendre concrètement de votre action pour y remédier sans plus attendre ?

Je me permets tout d'abord de vous rappeler qu'il existe à proximité directe de votre quartier des équipements destinés aux familles :

- *MA (Multi Accueil) Saint Aubin que nous avons renforcé,*
- *MA La courte échelle que nous avons déménagé et agrandi,*
- *Crèche associative Clémence Isaure,*
- *Ludothèque Saint Aubin,*
- *MA Arnaud Bernard que nous avons rénové et dont nous avons augmenté la capacité,*

Nous avons également créé un nouveau Centre social et culturel Raymond 4 et rénové le jardin du Verrier.

Le nouveau quartier Matabiau sera à terme l'opportunité de développer de nouveaux équipements publics (gymnase, MA, groupe scolaire, jardins publics...). Les études et concertations qui seront à mener permettront d'en définir le contour précis.

Pour la végétalisation, nous lancerons dès le début du mandat des conventions citoyennes de quartier pour l'écologie dans la ville. Ces conventions se réuniront dès la rentrée 2020, quartier par quartier, sous l'égide du Maire de quartier et de la Commission de quartier. Le but est mettre en place des projets de transition écologique à l'échelle micro-locale : ici un besoin de composteurs, là plus de végétalisation, ou encore ici un projet solaire. Nous mobiliserons les habitants, les commerçants, les associations, pour recueillir leurs besoins en faveur d'un quartier plus durable. Ces conventions constitueront des grands moments de participation démocratique au service d'une écologie pragmatique et concrète. Les projets imaginés par les conventions pourront être financés à travers la première édition du budget participatif.

QUESTION 2 : Le Quartier Chalets Roquelaine est un des plus dense de Toulouse et les réserves foncières y sont très limitées. Le départ annoncé des services du Trésor Public de l'immeuble du 36 rue Roquelaine offre une rare opportunité pour la ville de Toulouse de se rendre propriétaire de cette parcelle et y créer des services publics (voir question 1) et/ou des logements sociaux : envisagez-vous en pratique de saisir cette opportunité ?

Nous pouvons à ce jour nous engager à étudier cette opportunité.

L'étude menée permettra alors de prendre une décision avec la bonne connaissance de tous les éléments de ce sujet.

QUESTION 3 : Le Quartier Chalets Roquelaine est traversé par des circulations de transit qui apportent nuisances (pollution, bruit, ...) et dangerosité pour les piétons et les cyclistes dans des rues étroites et non adaptées à un tel surcroît de circulation : quelle sera concrètement votre action pour combattre ce phénomène qui ne cesse de croître ?

Comme indiqué aux membres de votre association lors de la rencontre sur ce sujet, nous proposons une étude générale destinée à réviser le plan de circulation du quartier comme nous l'avons fait dans d'autres quartiers pour traiter ce type de problème.

La technique consiste à complexifier les flux traversant en jouant sur les sens de rues. Cela ne pénalise pas les riverains qui, eux, connaissent les parcours les concernant mais rend le trafic de traversée du quartier plus complexe pour ceux qui cherchent à éviter les boulevards situés de part et d'autre du quartier.

Cette étude sera menée en concertation avec le quartier en raison des changements qui en résulteraient. Sa mise en œuvre s'accompagnera d'aménagements supplémentaires : marquage au sol, panneaux, ralentisseurs éventuels...

Plus largement, cela correspond à notre politique globale de mise en zone 30 des quartiers plutôt réservés aux flux riverains et au maintien des zones 50 sur les boulevards destinés à regrouper les flux traversant.

QUESTION 4 : Le projet ex-TESO Grand Matabiau Quai d'Oc va impacter le Quartier Chalets Roquelaine par un accroissement de la circulation (et donc de la pollution) au niveau des bords du canal et de la rue Matabiau alors que ces voies ne bénéficient d'aucune amélioration. Ainsi les trottoirs de la rue Matabiau ont par endroit moins de 80 cm de large et sa circulation y est des plus chaotiques. Le boulevard Matabiau conjugue vitesse excessive, bruit, pollution. Qu'envisagez-vous en pratique pour faire face à ce triste constat ?

La rue Matabiau a servi de voie de liaison avec le centre-ville durant les travaux de la rue Bayard puis lors de la construction des Ramblas allées Jean Jaurès. Ce n'est pas sa vocation, et le trafic doit y être apaisé.

Dans le cadre du projet centre-ville, la rénovation de la rue Matabiau est à l'étude, et nous approfondirons ce scénario si les Toulousains nous accordent leur confiance. Nous souhaitons par ailleurs déplacer le terminus de bus de la place Jeanne d'Arc, pour faire de cet espace public un vrai lieu de vie. Cette transformation aurait un impact positif sur tout le quartier et sur la rue Matabiau en particulier.

QUESTION 5 : La pollution atmosphérique touche le Quartier Chalets Roquelaine principalement au niveau des grands axes qui le bordent, mais pas que ... En pratique comment envisagez-vous de mesurer et d'informer en temps réel les habitant.e.s du Quartier des niveaux de pollution ? Envisagez-vous des

panneaux lumineux d'affichage des taux de pollution ... en particulier au regard des établissements scolaires ? Quelles mesures pour réduire la pollution ?

Une zone à faible émission va effectivement être instaurée d'ici fin 2020 sur un périmètre restant à définir. C'est un engagement qu'a pris la Métropole auprès du gouvernement et depuis lors, la démarche avance bon train. Nous faisons partie des seuls territoires où l'initiative progresse et se concrétise.

Les élus de la Métropole ont donc engagé une étude pour définir les modalités d'application de cette future ZFE. 3 périmètres sont étudiés ; le choix du périmètre n'a pas encore été fait. En effet, nous souhaitons que la concertation se poursuive, pour arrêter tout à la fois le périmètre, les horaires d'application et les mesures compensatoires. Chacun de ces périmètres ne peut être décidé sans prendre en compte les autres. Dans tous les cas, notre volonté d'être ambitieux reste intacte. La ZFE doit avoir un impact concret ; or, dans d'autres villes dont les élus se targuent de grandes convictions écologiques, elle est restée au stade des symboles. Nous voulons une écologie concrète et concertée, et non une écologie incantatoire.

Nous souhaitons que l'application Tisseo permette d'afficher les niveaux de qualité de l'air, pour mieux informer le public. Cependant, nous devons souligner que durant ces six dernières années, la qualité de l'air s'est globalement améliorée à Toulouse, notamment sur le front du dioxyde d'azote. Ce sont les données Atmo indépendantes qui l'attestent.

En mai 2019, Jean-Luc Moudenc avait exposé sa vision d'avenir pour le canal du Midi et le canal de Brienne en centre-ville. Cette vision, qui sera mise à concertation si les Toulousains nous font confiance, implique nécessairement un renforcement de la place des modes doux, et une réduction du trafic automobile. Ce projet de transformation bénéficiera directement à votre quartier.

Enfin, nous sommes déterminés à réduire les pratiques des navigateurs GPS consistant à faire passer les automobilistes par des rues résidentielles en guise de "shunt". Pour ce faire, nous avons l'ambition de multiplier les zones 30, mais aussi d'instaurer des zones 20 (ou zones de rencontre) là où c'est nécessaire, et où les habitants y perçoivent un intérêt. Cela peut s'assortir de la pose de radars pédagogiques ou d'aménagements dissuasifs pour faire diminuer la vitesse des voitures.

QUESTION 6 : La saleté du Quartier est déplorée par ses habitant.e.s. Les déjections canines en tout premier lieu, mais également les dépôts illicites et détritiques sur les trottoirs des rues sont une triste réalité qui ne faiblit pas : qu'envisagez-vous concrètement pour lutter contre ces désagréments ?

Vous nous permettrez de tout d'abord vous répondre sur des actions générales menées sur la politique propreté de notre ville :

- Nous voulons étendre le principe de conventions avec les commerçants rue par rue car les premières expérimentations faites montrent des résultats positifs.*
- Nous renforcerons la charte "chantier propre" en demandant aux gestionnaires de chantiers d'exposer leurs engagements propreté publiquement, à côté des panneaux de permis de construire, pour permettre aux riverains de repérer d'éventuelles infractions, que la collectivité sanctionnera,*

- Nous poursuivrons et renforcerons l'action de la « BCI » (Brigade Contre les Incivilités) qui a – entre janvier et septembre – dressé plus de 1700 procès-verbaux.
- Nous continuerons l'installation de corbeilles de rue : 1000 corbeilles supplémentaires seront installées sur le mandat.
- Nous renforcerons le réseau de caniparcs, et de distributeurs de sacs à déjection, pour permettre aux propriétaires de chiens de laisser leurs animaux s'épanouir sans souiller les rues,
- Nous désignerons des citoyens référents de la propreté dans leur quartier, sur la base du volontariat. Ces habitants pourront avoir un lien privilégié avec les services de la collectivité pour signaler des salissures et diffuser des messages de prévention auprès de leurs voisins.
- Toutes nos déchèteries seront ouvertes le week-end, dimanche compris, justement au moment de la semaine où les dépôts sauvages sont les plus nombreux. Nous mettrons également en place trois déchetteries de proximité en centre-ville facilement accessibles à pied et en transports, pour offrir des solutions simples, de dépôt des appareils électroniques par exemple, sans devoir se déplacer en voiture jusqu'à une grande déchèterie.
- En hyper centre, nous expérimenterons le recyclage du plastique contre des bons d'achat. Le centre-ville recycle moins le plastique que les autres quartiers et beaucoup de passants consomment des boissons dans nos rues et nos places, sans penser à recycler. En complément de nos bornes de tri, nous expérimenterons pendant trois ans la mise en place d'un conteneur distribuant des bons d'achat à utiliser auprès de commerçants volontaires du centre-ville, contre l'apport de bouteilles plastiques.
- Nous ajouterons de nouvelles bornes de tri sélectif en centre-ville, à chaque fois que des travaux de réaménagement le permettent.

Concernant plus précisément notre politique nettoyage sur la globalité de votre quartier.

Depuis mai 2019, un réajustement des moyens a été effectué permettant une plus grande lisibilité dans la gestion globale du quartier. L'effectif déployé a été renforcé par 3 agents supplémentaires et les actions ont été réajustées afin d'optimiser le traitement de l'ensemble de votre quartier.

Les évolutions déjà mises en place sont :

- Passage d'une fréquence de une fois par semaine **à une fois par jour** du nettoyage coordonné. Cette opération étant complétée comme de nécessité par une nettoyage haute pression.
- Passage d'une fréquence de 3 fois par semaine **à une fois par jour** de l'ilotage.
- Lavage haute pression (traitement des déjections canines principalement) **tous les jours** entre 8h30 et 11h15.
- Balayage coordonné quotidien complété, comme de besoin, sur demande du surveillant de secteur.

De manière plus détaillée, par zone / axe de votre quartier :

- Rue Roquelaine : Nettoyage coordonné et nettoyage complémentaire sur déclenchement du surveillant de secteur.

Un distributeur de poches à déjections canines est disponible place Roquelaine complété par deux « canisites ».

Des patrouilles de la brigade effectuées 2 à 3 fois par semaine ont donné lieu à des prises de contact avec des maitres de chiens (sans flagrance).

- *Rue Falguière : Cette rue fait l'objet, au sujet des déjections canines, de demandes régulières de nettoyage et de rondes complémentaires par la BCI. Le surveillant de secteur effectue également une rotation dans cette rue une fois par jour, le matin et déclenche des interventions au nettoyeur haute pression en cas de besoin.*
- *Rue Bayard : La rue Bayard est classée voie n° 1 donc incontournable dans notre programmation quotidienne. Elle est donc entretenue tous les jours entre 5h45 et 6h30. L'entretien à l'hydrodécapeuse est réalisé sur un rythme trimestriel.*
- *Boulevard d'Arcole : la partie entre la rue de la Concorde et Honoré Serres nécessite, malgré les actions programmées, des actions complémentaires menées régulièrement à la demande du surveillant de secteur.*